



**Jean-Claude REDING**  
*Président de la CSL*

## **LLLC : une évolution dans la continuité**

Cette année est marquée par le 40<sup>e</sup> anniversaire des activités de formation continue de la Chambre des salariés.

Le Luxembourg Lifelong Learning Center, qui compte actuellement plus de 7.000 inscriptions chaque année, est devenu une référence dans le domaine de la formation continue. Depuis sa création, de nombreuses nouvelles formations ont vu le jour et ont complété son offre de formation. Les cours du soir cependant sont restés le pilier principal du LLLC ; ils répondent aux besoins de formation d'un large éventail de personnes quels que soient leur niveau d'éducation et de formation, leur âge, leur sexe, leur statut professionnel et leur nationalité.

A l'occasion de ses 40 années d'existence, le LLLC a entrepris une restructuration en profondeur des cours du soir dans le but de favoriser davantage la participation de la population adulte aux formations proposées. Tous les cours présentés dans la présente brochure ne sont pas nouveaux, mais tous ont été réappréciés à la lumière des compétences les plus utiles et les changements entrepris se sont inscrits dans une démarche d'amélioration de la qualité. Les objectifs visés sont notamment de garantir à nos participants une meilleure cohérence des profils de formation, une offre plus lisible et plus transparente ainsi qu'une meilleure adéquation des cours avec leurs besoins professionnels et personnels. Une redéfinition des profils de formation, des contenus de cours et une mise à jour des supports de cours furent réalisées.

Par cette démarche nous voulons contribuer à susciter l'intérêt pour la formation continue le plus que possible et ce en offrant une très large gamme de produits de formation et en facilitant les processus d'apprentissage par de nouvelles méthodes et de nouveaux programmes tout en respectant les contraintes d'apprenants adultes et en tenant compte du contexte socio-économique luxembourgeois.

La formation continue demande des efforts à l'individu. Les bénéfices de la formation profitent à l'individu mais également à son entreprise et à la société en général. Il importe donc que les différentes conditions soient réunies pour garantir un bon apprentissage. L'initiative du Gouvernement d'augmenter la participation au financement de la formation continue dans les entreprises peut à cet effet constituer un nouvel élan pour la formation des salariés. Dans le même contexte nous sommes d'avis que diverses mesures de soutien et d'accompagnement doivent également être soutenues au niveau individuel ; les politiques doivent :

- ▶ permettre l'accès le plus large possible aux possibilités d'apprentissage,
- ▶ fournir une aide financière et matérielle aux salariés qui s'engagent dans leur formation continue personnelle,
- ▶ créer des incitants pour accroître leur participation
- ▶ concevoir des dispositifs d'orientation tout au long de la vie afin d'encourager, de motiver et de faciliter la progression des apprenants.

Pour relever ces défis, le Gouvernement peut compter sur l'appui de la Chambre des salariés.

Luxembourg, septembre 2011